



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2011
Français
Original : espagnol

Soixante-sixième session
Point 162 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Noel **González Segura** (Mexique)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-sixième session la question intitulée « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 20^e et 25^e séances, les 2 et 23 décembre 2011. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/66/SR.20 et 25).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général sur le budget révisé de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/519);
 - b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/575).

II. Examen du projet de résolution A/C.5/66/L.16

4. À sa 25^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan » (A/C.5/66/L.16), déposé par le représentant des Émirats arabes unis et Vice-Président de la Commission à l'issue de consultations.
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/66/L.16 sans le mettre aux voix (voir par. 6).



III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Rappelant la résolution 1997 (2011) du 11 juillet 2011 par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de procéder au retrait de la Mission avec effet au 11 juillet 2011 et prié le Secrétaire général de retirer tous les effectifs militaires et civils de la Mission, autres que ceux nécessaires à la liquidation de la Mission avant le 31 août 2011,

Rappelant également sa résolution 59/22 du 21 avril 2005 sur le financement de la Mission et ses résolutions ultérieures, dont la plus récente est la résolution 65/257 B du 30 juin 2011, par laquelle elle a autorisé le Secrétaire général à utiliser les ressources approuvées pour la Mission au titre de la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 pour engager des dépenses se rapportant à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et à toutes les autres missions que le Conseil de sécurité établirait avant le 31 décembre 2011 afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix global³ et par laquelle elle a noté que, comme il l'avait indiqué dans sa résolution 1978 (2011), le Conseil comptait établir une mission qui viendrait succéder à la Mission des Nations Unies au Soudan et avait également autorisé le Secrétaire général à utiliser les ressources approuvées pour la Mission pour engager des dépenses au titre de la nouvelle mission pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011,

1. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires² a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

2. *Prend note* de l'état au 19 décembre 2011 des contributions à la Mission des Nations Unies au Soudan, notamment du montant des contributions non acquittées, qui s'élevait à 3 pour cent du montant total des contributions mises en recouvrement, constate avec préoccupation que cinquante-cinq États Membres seulement ont versé l'intégralité de leurs contributions statutaires et prie instamment tous les autres, en particulier ceux qui ont accumulé des arriérés, de verser les sommes dont ils demeurent redevables;

3. *Remercie* les États Membres qui ont acquitté la totalité du montant de leurs contributions statutaires et prie instamment tous les autres de faire tout leur possible pour verser l'intégralité des contributions qu'ils doivent au titre de la Mission;

¹ A/66/519.

² A/66/575.

³ S/2005/78, annexe.

4. *Prie* le Secrétaire général de lui fournir des informations détaillées sur l'octroi d'indemnités de licenciement dans son rapport sur l'exécution du budget de la Mission;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

5. *Décide* de réduire de 344 928 550 dollars le crédit qu'elle avait ouvert dans sa résolution 65/257 B, pour financer le fonctionnement de la Mission pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011, soit 482 460 550 dollars, pour le ramener à 137 532 000 dollars, qui serviront à financer le retrait et la liquidation administrative de la Mission entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012;

Modalités de financement du crédit ouvert

6. *Décide également* d'inscrire au Compte spécial de la Mission des Nations Unies au Soudan le montant résiduel de 137 532 000 dollars issu des 482 460 550 dollars auparavant inscrits, en application de sa résolution 65/257 B, au crédit de la Mission, de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, conformément aux catégories qu'elle a actualisées dans sa résolution 64/249 du 24 décembre 2009, et selon le barème des quotes-parts pour 2011 indiqué dans sa résolution 64/248 du 24 décembre 2009;

7. *Décide en outre* de ramener de 13 715 800 dollars à 3 477 700 dollars, soit une réduction de 10 238 100 dollars, le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvées dans sa résolution 65/257 B aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011;

8. *Prend note* de ce que le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel présente un solde de 10 238 100 dollars;

9. *Décide* de poursuivre à sa soixante-sixième session l'examen du point intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan ».